Perspectives chinoises

2015/2 | 2015
Nouvelles représentations de l'ouvrier chinois

Pitman B. Potter, *China's Legal System*,

Cambridge, Malden, Polity Press, 2013, 267 p.

Rogier Creemers

Traducteur : Raphaël Jacquet

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7109
ISSN : 1996-4609

Éditeur
Centre d'étude français sur la Chine contemporaine

Édition imprimée
Date de publication : 15 juin 2015
Pagination : 63-64
ISBN : 979-10-91019-15-6
ISSN : 1021-9013

Référence électronique
Rogier Creemers, « Pitman B. Potter, *China's Legal System*, », *Perspectives chinoises* [En ligne], 2015/2 | 2015, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 30 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7109

© Tous droits réservés

sions accordées – trop tard – aux producteurs (lopins privés rétablis, unité de compte rétrogradée au niveau de l'équipe de travail, contrat de responsabilité, etc.) que par la décision – elle aussi beaucoup trop tardive – de renvoyer à la campagne vingt millions de citadins de fraîche date et d'importer des céréales de pays capitalistes tels que l'Australie et le Canada. Ces importations ont contribué à l'approvisionnement de citadins devenus moins nombreux, ce qui a permis de diminuer le montant des collectes exigées des producteurs… auxquels on laissait cependant le soin de nourrir ceux qui revenaient des villes et dont les retours ont été échelonnés sur plusieurs années. Dans l'industrie, leur main-d'œuvre faisait d'autant moins défaut que l'arrêt des exportations de produits agricoles, puis l'importation de céréales ne permettaient plus d'importer des machines-outils : l'industrie était condamnée à marquer le pas avant même que les dirigeants ne renversent les priorités en plaçant « l'agriculture au premier rang ». A partir de 1962 s'imposent également le contrôle des naissances et – jusqu'au grand tournant de 1978 – la restriction de l'exode rural : le taux d'urbanisation n'augmente que de 17,3 % en 1962 à 17,92 % en 1978 (p. 230). Les leçons du désastre sont analysées dans l'épilogue, mais c'est le chapitre 4 (« Preventing Urban Famine by Starving the Countryside, 1959-1962 ») qui représente à mes yeux le sommet du livre.

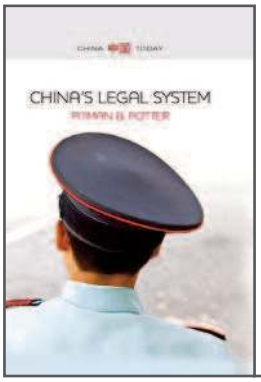
En revanche, les chapitres 5 à 7 et donc la troisième partie (« Famines on the Periphery ») sont moins importants et à mon gré trop longs. Ils comparent l'Ukraine, plus frappée qu'aucune autre région de l'URSS par la famine de 1932-1933 (le Kazakhstan l'avait été proportionnellement encore plus en 1931) et le Tibet, dont les pertes furent moins graves que celles qui ont affecté l'Anhui, le Henan et maintes autres provinces presque exclusivement peuplées de Han. Ces trois chapitres traitent moins de la famine elle-même que des récits contradictoires forgés par l'historiographie officielle et les nationalistes ukrainiens ou tibétains. L'intérêt se déplace donc vers les questions d'autonomie, de séparatisme ou de sécession de régions périphériques occupées par des minorités nationales, un sujet sans nul doute intéressant en soi [4], mais qui nous éloigne du sujet et des contributions essentielles du livre.

Pour en finir avec les regrets, le livre comporte de rares inexactitudes ou incohérences. La population de la Chine en 1964 perd 13 millions d'hommes de la page 229 (704 millions) à la page suivante (691 millions), erreur pardonnable, qui correspond à peu près à l'accroissement naturel annuel à l'époque. Le tableau 4.3 (Consommation annuelle moyenne de grain par habitant des villes et des campagnes, Chine 1952-1966) et le texte de la page 133 soulèvent un problème plus sérieux : 362 *jin* est probablement une erreur de frappe pour 312 *jin*, mais à la ligne précédente un calcul erroné fait correspondre 386 *jin* par an à 493 grammes par jour (au lieu de 529). Au demeurant, le calcul erroné est peut-être plus près de la réalité que les 386 *jin* empruntés au tableau 4.3, qui indique (vraisemblablement à tort) une consommation urbaine supérieure en 1960 à ce qu'elle était en 1958.

Vétilles au regard des petits trésors dénichés ailleurs, à commencer par deux graphiques évocateurs aux pages 88 et 245. Celui de la p. 88 illustre le fonctionnement du système unifié d'achat et de vente des grains en vigueur de 1953 à 1960 ; consacré à la hiérarchie entre les consommateurs de grains, celui de la p. 245 place tout en bas les producteurs de riz et de blé consommé par les étages supérieurs. À quoi s'ajoutent pêle-mêle la mise en garde de Kropotkine (les révolutions du passé ont échoué parce qu'elles n'ont pas réussi à nourrir la population dans les époques de transformations radicales, p. 46), la comparaison entre passeport intérieur soviétique et *hukou* (p. 65), les millions de morts qu'un arrêt plus précoce des exportations de grains eût prévenus (en URSS, l'intégralité des morts de faim, p. 247). En outre, des discussions théoriques solidement argumentées introduisent ou couronnent la recherche empirique. Retenons seulement la réfutation des thèses qui magnifient la résistance paysanne et son impact (p. 78-82, 149, 152) et l'examen critique des théories d'Armartya Sen et Jean Drèze. La fameuse « entitlement approach » de Sen (la répartition des denrées et le déni du droit, facteurs plus importants de famine que la diminution ou le manque de disponibilités alimentaires) finit par montrer ses limites, sans être intégralement réfutée (p. 149-152, 246). La thèse de Drèze et Sen sur la démocratie plus capable de prévenir les famines que les régimes autoritaires succombe beaucoup plus vite à l'argumentation de l'auteur (p. 237-239). Une argumentation aussi convaincante que savante, le cas soviétique relayant le cas chinois avant d'être lui-même englobé par d'autres cas (de l'Inde à l'Afrique) et d'autres siècles (la Chine impériale et son système d'organisation des secours).

Lucien Bianco est directeur d'études émérite à l'EHESS, Paris (biancosud@gmail.com).

4. En ce qui concerne l'URSS, la référence classique est Terry Martin, *The Affirmative Action Empire: Nations and nationalism in the Soviet Union, 1923-1939*, Ithaca, Londres, Cornell University Press, 2001.



Pitman B. Potter,
China's Legal System, Cambridge, Malden, Polity Press, 2013, 267 p.

ROGIER CREEMERS

Comment expliquer le droit chinois ? Comment rendre compte de manière objective de la complexité du processus de (re)construction du droit qui s'opère en Chine depuis la fin des années 1970 ? Les observateurs doivent sans cesse naviguer entre les approches téléologiques qui supposent un peu hâtivement une évolution vers les notions mal définies d'État de droit et de démocratisation d'une part, et le déterminisme historique d'autre part. Ils doivent rendre compte à la fois de la perception toujours dominante du droit comme un instrument de pouvoir de l'État, mais aussi de l'action d'un grand nombre d'avocats, juges, universitaires et activistes au sein et en dehors du système juridique qui s'efforcent de développer et de mettre en œuvre leurs propres conceptions du professionnalisme et de la justice. Ils doivent prendre en considération non seulement l'influence du socialisme et des emprunts aux systèmes juridiques étrangers sur le droit chinois, mais aussi l'impact des traditions et des concepts propres à la Chine. Ils doivent enfin tenir compte des préjugés des juristes pour qui l'immaturité du système juridique chinois est parfois difficile à concevoir, et de celles des spécialistes de la Chine qui ont souvent tendance à voir le droit comme une simple extension du pouvoir politique, donc dénuée de toute existence autonome.

Malgré ces défis, le dernier livre de Pitman B. Potter, *China's Legal System*, tente d'apporter le type d'introduction élémentaire au système juridique chinois qui faisait cruellement défaut jusqu'à aujourd'hui. L'approche de Potter dans cet ouvrage consiste à présenter le système juridique chinois comme un artéfact historique qui s'est constitué au gré des aléas de l'action de l'État du XX^e siècle. Dans la première section, Potter nous guide à travers les développements juridiques des derniers jours de l'empire, jusqu'à la République populaire, en passant par la période républicaine. Il identifie brièvement les continuités, comme la réinterprétation de la justice relationnelle, ainsi que les ruptures, accordant une attention particulière au nihilisme maoïste puis à la restauration de l'idée du droit comme principe-clé de la gouvernance contemporaine.

Les trois sections suivantes sont consacrées à la manière dont le droit a participé aux efforts visant à générer la stabilité politique, la prospérité économique et le développement social. Dans la partie sur la stabilité politique, Potter, à l'instar des dirigeants chinois, s'intéresse d'abord à la direction du Parti avant de se pencher sur les nouvelles structures formelles du pouvoir de l'État telles qu'elles sont définies dans la Constitution, y compris l'Assemblée nationale populaire, les agences administratives, les tribunaux et la pratique juridique. Enfin, il situe la justice pénale et la détention administrative dans un ordre coercitif plus large dont l'objectif est de dissuader tout comportement censé représenter une menace pour la stabilité. La section sur la prospérité économique explique comment, depuis que la lutte des classes n'est plus une préoccupation politique majeure, l'emphase idéologique s'est déplacée vers les « forces productives » dans le processus de développement. En s'appuyant sur les notions de « corporatisme » et de « clientélisme », Potter évalue dès le début l'idée selon laquelle le droit a permis d'offrir aux acteurs économiques une certaine confiance dans l'avenir. Par ailleurs, en mettant en lumière le contraste entre le droit économique comme outil de mise en œuvre des politiques d'État et la facilitation des interactions économiques autonomes, Potter met le doigt sur certains des éléments les plus conflictuels dans la relation entre droit et marché. À un niveau plus technique, cette section se penche aussi sur les principaux aspects du droit des contrats et de la propriété ainsi que sur le droit fiscal et son rapport avec la croissance économique. Sur la question du développement social, Potter met en évidence l'opposition entre la poursuite exclusive de la croissance économique et les préoccupations sociales qu'il divise en deux catégories – traditionnelles et émergentes. Les préoccupations traditionnelles incluent le dialogue social, la santé, l'éducation et les droits des femmes et des minorités ethniques ; les préoccupations émergentes englobent les médias et Internet, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale des entreprises. Toutefois, en dépit des efforts visant à établir des normes réglementaires dans ces domaines, l'auteur met en doute la volonté du gouvernement de garantir en pratique et sur le long terme la mise en œuvre d'une telle réglementation.

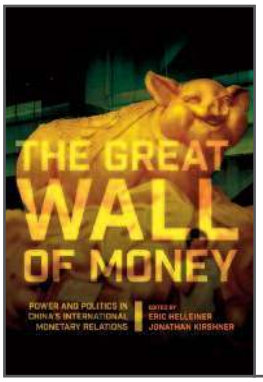
La dernière section est consacrée aux interactions de la Chine avec le droit international et son engagement avec les régimes étrangers. Elle décrit très bien l'attitude ambivalente de la Chine par rapport à ces questions : à l'époque maoïste, la Chine dénonçait le caractère bourgeois du droit international mais tentait en même temps d'intégrer les Nations Unies. Après 1989, la Chine s'est trouvée ostracisée par la communauté internationale mais a néanmoins renforcé son dialogue sur des sujets aussi divers que le commerce et les droits de l'homme. Potter rappelle que l'adhésion de la Chine à l'OMC a certes eu une influence profonde sur l'ordre juridique interne du pays mais que, dans d'autres domaines, la Chine a tenté de limiter ses engagements.

Cet ouvrage est avant tout destiné aux étudiants et doit être évalué comme tel. Il n'offre pas grand-chose qui ne soit déjà connu des observateurs plus expérimentés et des spécialistes du droit chinois ; il n'apporte pas non plus de nouveaux éclairages théoriques sur le sujet, mais là n'est pas la question. Ce livre doit être jugé sur sa capacité à offrir à la prochaine génération de spécialistes du droit chinois les outils et concepts nécessaires pour aborder les questions et défis mentionnés plus haut. Considérant les critères et l'approche adoptés par Potter, *China's Legal System* relève admirablement le défi. Tout au long du livre, l'auteur évite tout jargon ou hermétisme inutile et propose des thèmes de discussion et des suggestions de lecture à la fin de chaque chapitre. En substance, la nuance et la sensibilité présentes dans ses travaux précédents transparaissent tout au long du livre. Enfin et surtout, Potter ne se laisse pas aller à de grandes déclarations sur l'avenir du droit chinois, mais préfère laisser le lecteur réfléchir aux questions complexes qu'il soulève.

Je n'aurais aucune hésitation à utiliser cet ouvrage dans un cours d'introduction au droit chinois. Il me faut toutefois signaler que si ce livre aborde une grande variété de questions, il n'en est pas pour autant exhaustif. Par exemple, il ne nous dit pas grand-chose sur les processus de législation et d'application de la loi ni sur les grands principes du droit dans de nombreux domaines. Mais cela n'est pas une critique à l'encontre de Potter. Au contraire, les éclairages riches et perspicaces dont regorge le livre permettront à l'enseignant de soulever des thèmes de discussions intéressants qui pourront ensuite être complétés par des lectures plus spécialisées.

Traduit par Raphaël Jacquet.

Rogier Creemers est chercheur au Centre d'études socio-juridiques de l'Université d'Oxford (rogier.creemers@csls.ox.ac.uk).



Eric Helleiner et Jonathan Kirshner (éds.), The Great Wall of Money: Power and Politics in China's International Monetary Relations, Ithaca, New York, Cornell University Press, 2014, 288 p.

ADRIEN FAUDOT

L'ouvrage collectif dont il est question ici est édité par deux spécialistes d'économie politique internationale, dont l'association a déjà produit des références étudiant les relations monétaires internationales, notamment *The Future of the Dollar* (2009). Ces deux universitaires renouvellent l'expérience, se consacrant cette fois aux relations monétaires de la Chine et à l'internationalisation de sa monnaie, le renminbi (RMB). L'ouvrage vise à comprendre les enjeux politiques des relations monétaires internationales de la Chine et le type de pouvoir qu'elle est en train d'acquérir dans ces relations (p. 2).

Pour Benjamin Cohen, il s'agit d'interroger la stratégie que poursuit la Chine dans l'internationalisation de sa monnaie – jusqu'où ira le RMB ? – sachant les échecs connus des précédents concurrents au dollar. L'indéter-